

Compte-rendu du CSAL-FS (anciennement CHS-CT) Du 7 avril 2023



A l'issue de la lecture des déclarations liminaires, dont la notre est reproduite ci-dessous, le Président a relevé notre version critique de la nouvelle instance. Il a néanmoins lui aussi regretté l'absence de règlement intérieur. Il nous a remercié de l'avoir nommé général, et a relevé que contrairement au contexte des années de Première Guerre mondiale, notre parole était désormais libre...

Election du secrétaire.

Valérie Boussard (CGT) est élue secrétaire de la Formation spécialisée du CSAL avec cinq voix, contre trois pour le second candidat...

Validation du PV du CHSCT du 22 novembre 2022.

Le PV est approuvé.

Présentation de la note d'orientations nationales 2023.

La note d'orientations « sanctuarise » les crédits dévolus anciennement au CHSCT. Ces crédits doivent répondre comme auparavant avec le CHSCT, aux critères de complémentarité, d'urgence et d'exemplarité.

La nouveauté consiste en l'introduction d'un échelon régional d'APMP (animateurs de la politique ministérielle de prévention), qui aura, en gros, un rôle de superviseur, en particulier financier. Comme dénoncé dans notre déclaration liminaire, il est probable que l'introduction de cet échelon ne fasse finalement que compliquer le fonctionnement global de l'instance...

Installation de bornes wifi dans les salles de réunion de la place des Comtes du Maine (salles de réunion du 7^{ème} étage, ainsi que la salle 301, et celle du centre de contact.

Cinq bornes WiFi vont être installées deux à la Direction dans les salles de réunion du 7^{ème} étage, une salle 301, et deux au CDFP de la rue Pasteur dans la salle de réunion du 1^{er} étage. Deux bornes sont nécessaires au CDFP de Pasteur du fait de la configuration de la salle. Cette salle sert également d'espace de détente. La direction a assuré que l'installation de ces bornes ne remettrait pas en cause l'usage primitif de cette salle. Le coût de chaque borne est d'environ 500 €. A terme, de nouvelles bornes seront probablement installées au 6^{ème} étage du CDFP De Gaulle, pour desservir les salles syndicales.

Projet de déménagement de la paierie départementale au 3^{ème} étage du CDFP De Gaulle.

Une visite a été organisée avec des représentants de la formation spécialisée le 30 mars. A priori, et d'un point de vue hygiène et sécurité, il n'y a pas de difficultés. Le déménagement pourrait intervenir fin mai voire un peu plus tôt selon les disponibilités du déménageur.

Les salles libérées au premier étage doivent servir à stocker les archives du SPF déménagées du CDFP de la rue Nicot. L'opération engendre cependant un inconvénient : les collègues du PELP perdent leur salle détente...

Point immobilier.

Une demande de remplacement de l'ensemble des luminaires du CDFP De Gaulle a été formulée par la direction dans le cadre de l'enveloppe nationale mise à disposition de la formation spécialisée ministérielle. Cette opération n'aura pas lieu ! Du moins, pas maintenant. La demande n'entre pas dans le cadre de cette nouvelle enveloppe décidée par le Secrétariat Général, qui espérait peut-être faire passer la réserve de 9% sur les budgets dévolus aux formations spécialisées. Il s'agit encore une fois d'une carotte imaginaire brandie par le secrétariat général, mais qui au final s'avère trop contraignante pour être réellement utilisée.

Sinon, quelques projets sont en cours. Le plan de résilience a permis d'en financer plusieurs : L'isolation thermique par l'extérieur et le ravalement ont été entrepris à Sablé. Une pompe à chaleur a été installée à La Ferté Bernard. Les pompes à chaleur de Mamers et La Flèche sont opérationnelles. De nombreuses demandes ont également été déposées dans le cadre du plan de résilience 2.

D'autre part, un changement de luminaires pour 98 000 euros est programmé pour les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} étages du CDFP De Gaulle.

Le passage de la téléphonie au TOIP constitue un autre chantier important. Les sites qui passeront à la TOIP en 2023 sont les SGC du Mans Métropole et Amendes, de La Ferté-Bernard, de Sablé, et la DDFIP du Mans.

Retour sur le GT sur la sécurité des agents nomades.

Un groupe de travail a eu lieu sur ce sujet le 27 janvier. D'après l'inspecteur santé et sécurité au travail, la direction de la Sarthe est en avance sur le sujet. Ce point présenté pour information, concerne essentiellement des mesures de « sécurité sécuritaire », donc en dehors du champ de compétence de la formation spécialisée. Une mesure prioritaire s'impose : l'utilisation des véhicules de service qui sont sous-utilisés. Une formation va d'autre part être organisée par la direction avec la participation des forces de l'ordre.

Point budgétaire.

Le budget 2023 s'élève à 75 692 €. Cette année, une réserve de 9% est appliquée. Les formations traditionnelles (secourisme, habilitations électriques...) sont reconduites. Une part du budget relève désormais du niveau régional, en particulier celle liée aux formations. Cette enveloppe ne suffit même pas à financer l'ensemble des formations envisagées.

Une formation « gestes et postures » d'une journée, pour un montant de 790 euros est actée. Le médecin a également proposé une formation tournant autour des risques psychosociaux qui s'adresserait aux cadres encadrants pour un montant d'environ 800 euros. Nous sommes intervenus pour préciser que cette formation n'était pas du ressort de la formation spécialisée, mais qu'elle relevait de la formation initiale des cadres. Après réflexion, cette formation pourrait être financée dans le cadre de l'enveloppe nationale mise à disposition de la formation spécialisée, évoquée plus haut. La direction va formuler la demande.

La formation « risques canins » est également reconduite. Pour 1 560 euros. Vingt deux agents sont d'ores et déjà intéressés.

Une formation « face à face », une formation « accueil téléphonique », ainsi qu'une formation « appréhender le changement » sont actées.

Un film occultant sera posé sur la verrière au 1^{er} étage du CDFP De Gaulle de façon à masquer la vue depuis l'accueil pour 1 131 euros.

1 000 euros sont provisionnés pour faire la même chose au SGC du Mans Métropole.

Trente kits d'évacuation vont être acquis pour faciliter le travail des serre-files dans le cadre des exercices incendie, pour un montant total de 800 euros.

Il reste environ 30 000 euros disponibles.

Examen des fiches de signalement.

La direction constate que les lettres de mise en garde semblent faire leur effet. Des personnes viennent désormais s'excuser auprès des agents à posteriori.

Point sur les exercices incendie.

Le cas du SGC de Montval-sur-Loir a été évoqué, avec en particulier, un questionnement sur les modalités d'évacuation. Une expertise sera rendue par l'inspecteur santé et sécurité au travail prochainement. Divers autres problèmes d'évacuation, notamment pour les personnes à mobilité réduite ont également été abordés.

Questions diverses.

La démolition du bâtiment des Halles du Mans qui impacte les conditions de travail du CDFP Pasteur pré vue initialement en février a été repoussée au mois de septembre.

Déclaration liminaire à la Formation Spécialisée du CSAL du 7 avril 2023

Monsieur le Président..., mon Général...,

Robert Georges Nivelles, a été généralissime et commandant en chef des armées françaises pendant la Première Guerre mondiale en 1916 et 1917. L'Histoire a surtout retenu qu'il avait été relevé de ses fonctions en mai 1917 en raison de ses options stratégiques, particulièrement meurtrières notamment au Chemin des Dames.

Même si, à l'époque, la concurrence était rude, Nivelles n'a sans doute pas usurpé sa réputation de pire général en chef de la Première Guerre mondiale. Il a en effet accumulé bon nombre d'erreurs stratégiques et les a poussées jusqu'à l'extrême limite de leur absurdité. En fait, Nivelles rassemble, incarne, et symbolise à lui seul tout ce qu'il ne faut pas faire. Il faut néanmoins lui reconnaître ses capacités « d'enfumage ». Celles-ci étaient telles qu'elles lui ont quand même permis de tenir sa ligne, presque jusqu'à la destruction complète...

Monsieur le Président..., Mon Général..., comment, de façon récurrente des Nivelles arrivent-ils à la tête d'entreprises, d'administrations, de gouvernements, ou même de pays ? Et pire, comment y parviennent-ils avec le soutien de l'environnement, des médias, et de l'organisation dans laquelle ils œuvrent ?

Dans l'Histoire de notre pays, Nivelles n'a été ni le premier, ni le dernier d'une longue lignée. Notre vénérable administration des Finances elle-même semble bien abriter en son sein bon nombre de Nivelles !!!

Les derniers en date ont fait très fort !!!... Quel Nivelles, par exemple, a bien pu sacrifier près de 50 000 emplois en 20 ans ?... Ou encore, quel est le Nivelles, qui a eu l'idée saugrenue de mettre en place un soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » ?... Quel Nivelles a sabordé les missions ?... Quel Nivelles a poussé ses meilleurs officiers à la mutinerie en retirant tout sens à leur travail ? Quel Nivelles enfin, a supprimé les CHSCT et les a remplacés par des Formations spécialisées du Comité Social d'Administration Local ?

Car, c'est en effet aujourd'hui la première fois que nous allons siéger dans le cadre de la formation spécialisée du Comité Social d'Administration Local. Vous vous souvenez, mon Général, de votre première fois ?... Il y a toujours des premières fois... Vos premiers mots, vos premiers pas, votre première dent, votre premier galon...

Mais aujourd'hui, est-ce vraiment une première fois ? Est-ce vraiment nouveau, tant nous avons le sentiment que rien n'a changé depuis le 22 novembre 2022, date du dernier CHSCT de l'Histoire. Un Nivelles ne nous aurait-il pas de nouveau « enfumé » ?...

Quelle différence au fond avec le CHSCT, si ce n'est l'introduction d'un échelon régional supplémentaire. Un échelon, avec un nouveau « sous-officier », promu au grade d'Animateur de la Politique Ministérielle de Prévention (un « APMP »), qui n'a semble t-il pour vocation qu'à superviser la gestion du budget départemental. Ce qui ne devrait, au fond, que compliquer les choses... Tout ça pour ça !!!... Cette vaste mascarade pour ne finalement que promouvoir une nouvelle Margaretha Geertruida Zelle relevant directement d'un Bureau de Bercy, la sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail (SRH3B)... A propos, Margaretha Geertruida Zelle est passée à la postérité sous le nom de Mata-Hari...

Cet échelon régional constitue bien d'autre part le seul élément qui s'avère certain à cette heure, Car, à part ça... Est-il bien utile mon Général, de rappeler que les Formations Spécialisées des CSAL ne disposent toujours pas du règlement intérieur nécessaire à affiner leur fonctionnement ? Un secrétaire de la Formation Spécialisée va peut-être être élu aujourd'hui, mais il ne sait pas vraiment, au fond, à quoi il s'engage ?... Il est vrai, à la décharge du Secrétariat Général que la disparition des CHSCT n'est programmée que depuis quelques mois, Depuis le 7 août 2019 de mémoire... Ca fait court finalement pour rédiger un règlement intérieur !!!

Pour le reste, rien n'a changé, les bons sentiments sont toujours aussi présents dans une Note d'Orientation empreinte de mièvrerie, qui demande, comme chaque année, de prévenir les risques liés aux projets de réorganisation... Pourtant, faut-il vraiment le rappeler, ces dernières années, le CHSCT n'a pas manqué d'alerter l'administration, notamment sur les risques psychosociaux, liés aux grands projets de réorganisation. Et, chaque année, l'administration, « conformément » à chaque millésime de la Note d'Orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail, s'est...empressée d'archiver bien profondément les avis, plutôt défavorables, il faut bien le dire, rendus par le CHSCT !!!...

Monsieur le Président, Mon Général, serez-vous le général Nivelles de cette Formation Spécialisée du CSAL, ou saurez-vous, à l'image du général Lanrezac en août 1914, faire fi de votre hiérarchie pour prendre les bonnes décisions et sauver ce qui reste de votre Direction ?